



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom commercial : **VULKAPRENE 2000 F
(COLLE)**

Nom de la société distributrice :

Corazza S.r.l.

Via S.Pertini,37

40062 Molinella (BO) Italie

Tél. +39-051/881877 – Fax +39-051/6902146

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Danger, Flam. Liq. 2, Liquides et vapeurs facilement inflammables.

Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une irritation oculaire.

Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence et vertiges.

Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.

Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer des dessèchement et gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques néfastes pour la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

Danger

Indications de danger :

- H225 Liquides et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P273 Ne pas rejeter dans l'environnement
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
- P370+P378 En cas d'incendie : utiliser un extincteur à poudre et/ou du CO₂ pour l'extinction.
- P403+P235 Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Dispositions spéciales :

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer des dessèchement et gerçures de la peau.
- Contient
Cyclohexane
Acétate d'éthyle
Acétone
Colophane ou rosine : Peut provoquer une réaction allergique.
Résine époxy solide : Peut provoquer une réaction allergique.

Dispositions spéciales sur la base de l'annexe XVII du règlement REACH et ses modifications ultérieures :

- uniquement pour un usage industriel et professionnel
- Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune
Autres dangers :

- Le mélange émet des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables, les vapeurs accumulées peuvent s'enflammer et/ou exploser en cas d'ignition. Le mélange accumule des charges qui peuvent provoquer une décharge incendiaire.
- Pas d'autre effet néfaste connu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Qtà	Nome	Numero d'identif.	Classificazione
>= 40% - < 50%	cicloesano	Numero ^I 601-017-00-1 Index: CAS: 110-82-7 EC: 203-806-2	◆ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ◆ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ◆ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H336 ◆ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 ◆ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 20% - < 25%	acetato di etile	Numero 607-022-00-5 Index: CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4	◆ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ◆ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066
>= 10% - < 12.5%	acetone	Numero 606-001-00-8 Index: CAS: 67-64-1 EC: 200-662-2	◆ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ◆ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066
>= 0.5% - < 1%	Rosina, colofonia	Numero 650-015-00-7 Index: CAS: 8050-09-7 EC: 232-475-7	◆ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317
>= 0.1% - < 0.25%	resina epossidica solida	CAS: 25036-25-3	◆ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ◆ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ◆ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317

4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante et éventuellement au savon les zones du corps qui ont été en contact avec le produit, même en cas d'incertitude.

Laver complètement le corps (douche ou bain).

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un laps de temps adéquat et en maintenant ouvertes les paupières, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne provoquer le vomissement en aucun cas. CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas d'inhalation :

Emmener la personne à l'air libre et la maintenir au chaud et au repos

EPI pour les secouristes : Se reporter au point 8.2

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que retardés

Torpeur, crampes musculaires, faiblesse et paralysie peuvent survenir de manière tardive.

Effets sur le système nerveux central

Irritation des voies respiratoires supérieures.

Effet narcotique

Vertige

Nausée

Céphalée

Fatigue

Confusion mentale

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle de consulter immédiatement un médecin et de suivre des traitements spéciaux

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité).

Traitement :

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adéquats

Il est possible d'utiliser de l'eau nébulisée aussi bien pour refroidir les conteneurs exposés au feu (chaleur excessive pouvant provoquer une surpression et une explosion des emballages fermés) que pour protéger le personnel durant l'intervention.

En cas d'incendie: utiliser un extincteur à poudre et/ou du CO₂ pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier, l'utilisation de jets d'eau est déconseillée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion dégage une fumée lourde.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

5.3. Conseils aux pompiers

Employer des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir à part l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas déverser cette eau dans le réseau d'évacuation des eaux usées.

Si possible du point de vue de la sécurité, déplacer les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiat.

Directive de référence : D.M. 10/03/98, D.M. 04/05/98 et ses modifications ultérieures.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures en cas d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle.

Retirer toutes sources d'inflammation.

Emmener les personnes dans un endroit sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

EPI pour les secouristes : Se reporter au point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau d'évacuation des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou le réseau d'évacuation des eaux usées, informer les autorités responsables.

Matériaux adaptés à la collecte : matériau absorbant, organique, sable

6.3. Méthodes et matériels de confinement et nettoyage

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas fumer durant le travail.

Mettre à la terre les conteneurs (garantir l'équipotentialité avec mise à la terre de la masse) durant les opérations d'utilisation ou de transvasement, porter des chaussures de sécurité antistatiques.

Nous vous rappelons que l'évaporation du solvant engendre des gaz plus lourds que l'air qui tendent à se déposer sur le sol, cela peut être la cause de zones potentiellement dangereuses (explosives).

Nous vous conseillons d'effectuer une évaluation ATEX (atmosphère explosive) en ce qui concerne les zones, les installations et les équipements utilisés durant l'application du mélange.

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards.

Ne jamais réutiliser les conteneurs vides avant qu'ils n'aient fait l'objet d'un nettoyage industriel ou d'un reconditionnement.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

Avant d'effectuer des opérations de transfert ou de transvasement dans d'autres conteneurs, s'assurer qu'à l'intérieur de ces derniers, il n'y ait pas de matériaux résiduels incompatibles. Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux espaces repas.

Ne pas manger ni boire durant le travail.

Nous vous renvoyons également au paragraphe 8 pour les équipements de protection recommandés.

Prévoir des appareillages électriques conformes à la réglementation en vigueur en matière de sécurité électrique pour les lieux présentant des risques d'incendie et d'explosion.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker le produit à des températures inférieures à 5 °C et supérieures à 35 °C.

Conserver les conteneurs dans des locaux bien ventilés.

Tenir les conteneurs à l'écart des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir les conteneurs éloignés des aliments, boissons et nourriture pour animaux.

Conserver dans des récipients fermés et étiquetés. En outre, les conteneurs doivent être protégés contre l'endommagement, les chocs accidentels et les chutes.

Conserver seulement dans le récipient d'origine.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier. Voir également le paragraphe 10 (Stabilité et réactivité).

Indications pour les locaux :

Frais et ventilés de manière adéquate. La production de vapeurs peut provoquer un incendie ou une explosion ;

par conséquent, il faut en éviter l'accumulation en assurant une ventilation croisée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle à appliquer au pinceau.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Cyclohexane - CAS : 110-82-7

AGS - TWA : 350 mg/m³, 100 ppm

UE - TWA(8h) : 700 mg/m³, 200 ppm

ACGIH - TWA(8h) : 100 ppm - N.B. : CNS impair

Acétate d'éthyle - CAS : 141-78-6

UE - TWA(8h) : 734 mg/m³, 200 ppm - STEL : 1468 mg/m³, 400 ppm

ACGIH - TWA(8h) : 400 ppm - N.B. : URT and eye irr

Acétone - CAS : 67-64-1

AGS - TWA : 1210 mg/m³, 500 ppm

UE - TWA(8h) : 1210 mg/m³, 500 ppm

ACGIH - TWA(8h) : 250 ppm - STEL : 500 ppm - N.B. : A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

Colophane ou rosine - CAS : 8050-09-7

ACGIH - N.B. : (L), DSEN, RSEN - Skin sens, dermatitis, asthma

Valeurs limites d'exposition DNEL

Cyclohexane - CAS : 110-82-7

Travailleur industriel : 700 mg/m³ - Travailleur professionnel : 700 mg/m³ - Exposition : Inhalation par l'homme -

Fréquence : À court terme, effets systémiques

Travailleur industriel : 2016 mg/m³ - Travailleur professionnel : 2016 mg/m³ - Exposition : Cutanée humaine -

Fréquence : À long terme, effets systémiques

Consommateur : 412 mg/m³ - Exposition : Inhalation par l'homme - Fréquence : À court terme, effets systémiques

Consommateur : 1186 mg/m³ - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À court terme, effets systémiques

Consommateur : 206 mg/m³ - Exposition : Inhalation par l'homme - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Acétate d'éthyle - CAS : 141-78-6

Travailleur industriel : 1468 mg/m³ - Exposition : Inhalation par l'homme - Fréquence : À court terme, effets systémiques

Travailleur industriel : 63 mg/m³ - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Travailleur industriel : 734 mg/m³ - Exposition : Inhalation par l'homme - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Consommateur : 37 mg/m³ - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Consommateur : 367 mg/m³ - Exposition : Inhalation par l'homme - Fréquence : À court terme, effets systémiques

Acétone - CAS : 67-64-1

Travailleur industriel : 186 mg/m³ - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Travailleur industriel : 2420 mg/m³ - Exposition : Inhalation par l'homme - Fréquence : À court terme, effets systémiques

Travailleur industriel : 1210 mg/m³ - Exposition : Inhalation par l'homme - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Consommateur : 62 mg/m³ - Exposition : Orale humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Consommateur : 62 mg/m³ - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Cyclohexane - CAS : 110-82-7

Cible : Eau de mer - Valeur : 0,207 mg/l

Cible : STP - Valeur : 3,24 mg/l

Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 3,627 mg/kg

Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 3,627 mg/kg



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

Cible : Terrain - Valeur : 2,99 mg/kg
Acétate d'éthyle - CAS : 141-78-6
Cible : Eau douce - Valeur : 0,26 mg/l
Cible : Eau de mer - Valeur : 0,026 mg/l
Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 0,125 mg/kg
Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 1,25 mg/kg
Cible : Terrain - Valeur : 0,24 mg/kg
Acétone - CAS : 67-64-1
Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 30,4 mg/kg
Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 3,04 mg/kg
Cible : Terrain - Valeur : 33,3 mg/kg
Cible : Eau douce - Valeur : 10,6 mg/l
Cible : Eau de mer - Valeur : 1,06 mg/l
Polluants atmosphériques: considérer l'applicabilité de l'art. 223, 1^{er} alinéa, lettre d), du décret législatif 81/08 et ses modifications ultérieures

8.2. Contrôles de l'exposition

Garder à l'esprit qu'il convient de préférer, comme première intervention, des solutions techniques de type collectif pour le contrôle de l'exposition.

Nous indiquons ci-après des informations pour le contrôle de l'exposition individuelle.

Protection des yeux :

Lunettes de protection (réf. UNI EN166).

Utiliser des visières de protection fermées, ne pas utiliser de verres de lunettes.

Protection de la peau :

Porter des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel et de catégorie II (réf. Directive 89/868/CEE et norme EN 344). Après avoir retiré les vêtements de protection, se laver à l'eau et au savon.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection adéquats (par ex. butyle IIR, >0,5 mm, temps d'apparition >=480 min, ou bien, caoutchouc au nitrile,

ou PVC ou néoprène) (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374)

Protection respiratoire :

En l'absence d'installations d'aspiration qui garantissent des concentrations de vapeurs en dessous des limites d'exposition

(TLV-TWA ; TLV STEEL), une protection des voies respiratoires adaptée est nécessaire tel qu'un masque avec filtre à cartouche

(A2 et P2 combiné) (réf. norme EN 141). Dans des cas extrêmes, utiliser des appareils de protection respiratoire adéquats (réf. norme EN 137 ou EN 138)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés	Valeur	Méthode :	Observations
Aspect et couleur :	Liquide jaune paille		
Odeur	Caractéristique		
Seuil olfactif :	Sans objet		
Point de fusion/congélation :	Sans objet		
Point d'ébullition :	à partir de 56 °C	d'après la documentation	concernant le mélange des solvants
Point d'inflammation :	- 19 °C	d'après la documentation	concernant le mélange des solvants
Vitesse d'évaporation :	Sans objet		dépend de la température ambiante
Inflammabilité (solides, gaz)	Sans objet		
Limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosion :	1.3 - 14.3 % vol.	d'après la documentation	concernant le mélange des solvants
Pression de vapeur :	< 110 Kpa (50°C)	d'après la documentation	concernant le mélange des solvants
Température de décomposition :	Sans objet		
Viscosité :	2200 +1- 100 CPS	Méthode interne MLFOOI	
Propriétés comburantes			
Densité des vapeurs :	> (réf- air — 1,0) Kg/m ³	d'après la documentation	concernant le mélange des solvants
Densité relative :	0,85 ± 0,05 Kg/dm ³	méthode interne MLF003	
Solubilité dans l'eau :			
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Sans objet	d'après la documentation	concernant le mélange des solvants
Température d'ignition	>200 (réf. au solvant corite mp _ inférieure) °C		

Contenu C.O.V. : 80 % ± 2,0 méthode interne MLF002



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange est sensible à la chaleur; s'il est soumis à des températures élevées, le conteneur peut se rompre, provoquant le déversement du contenu.

Dans le pire des cas, il peut causer un début d'incendie.

Néant

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des matières comburantes. Le produit pourrait s'enflammer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Néant.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

Pression VULKAPRENE 2000 F

a) Toxicité aiguë

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

b) Corrosion/irritation cutanée

Le produit est classé : Skin Irrit. 2 H315

c) Lésions oculaires graves/irritations oculaires graves

Le produit est classé : Eye Irrit. 2 H319

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

e) Mutagénicité des cellules germinales

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

f) Cancérogénicité

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

g) Toxicité pour la reproduction

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Le produit est classé : STOT SE 3 H336

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

j) Danger par aspiration

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le produit :

Cyclohexane - CAS : 110-82-7

a) Toxicité aiguë

Test : LD50 - Voie : Orale - Espèce : Rat > 5000 mg/kg

Test : LC50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat > 32 880 mg/m³ - Durée : 4h

Test : LD50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 2000 mg/kg

Acétate d'éthyle - CAS : 141-78-6

a) Toxicité aiguë

Test : LD50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 20 000 mg/kg

Test : LC50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat > 6000 ppm

Test : LD50 - Voie : Orale - Espèce : Rat = 4100 mg/kg

Acétone - CAS : 67-64-1

a) Toxicité aiguë

Test : LD50 - Voie : Orale - Espèce : Rat = 5800 mg/kg - Source : - - Observations : -

Test : LD50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 20 ml/kg - Source : - - Observations : -

Test : LC50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat = 21,09 ppm - Durée : 8h - Source : - -

Observations : -

Colophane ou rosine - CAS : 8050-09-7

a) Toxicité aiguë

Test : LD50 - Voie : Orale - Espèce : Rat = 7600 mg/kg

Test : LD50 - Voie : Peau - Espèce : Rat > 2000 mg/kg

Test : LC50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat = 1,5 mg/l - Durée : 4h

Résine époxy solide - CAS : 25036-25-3

a) Toxicité aiguë

Test : LD50 - Voie : Orale - Espèce : Rat > 2000 mg/kg

Test : LD50 - Voie : Peau - Espèce : Rat > 2000 mg/kg

Cyclohexane - CAS : 110-82-7

|

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Utiliser selon les bonnes pratiques professionnelles en évitant de rejeter le produit dans l'environnement. Se reporter au point



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

6.2.

Pression VULKAPRENE 2000 F

Le produit est classé : Aquatic Acute 1 - H400 ; Aquatic Chronic 1 - H410

Cyclohexane - CAS : 110-82-7

a) Toxicité aquatique aiguë :

Endpoint : LC50 - Espèce : Pimephales promelas = 4,53 mg/l - Durée en h : 96

Endpoint : EC50 - Espèce : Algues = 3,4 mg/l - Durée en h : 72

Endpoint : EC50 - Espèce : Daphnies = 0,9 mg/l - Durée en h : 48

Acétate d'éthyle - CAS : 141-78-6

a) Toxicité aquatique aiguë :

Endpoint : LC50 - Espèce : Algues = 230 mg/l - Durée en h : 48

Endpoint : EC50 - Espèce : Photobacterium phosphoreum = 3090 mg/l - Durée en h : 0,25

Endpoint : EC50 - Espèce : Daphnies = 100 mg/l - Durée en h : 48

Acétone - CAS : 67-64-1

a) Toxicité aquatique aiguë :

Endpoint : EC50 - Espèce : Daphnies = 64 000 mg/l - Durée en h : 48

Endpoint : LC50 - Espèce : Pimephales promelas = 8300 mg/l - Durée en h : 96

Endpoint : EC50 - Espèce : Algues = 10 mg/l - Durée en h : 192

Colophane ou rosine - CAS : 8050-09-7

a) Toxicité aquatique aiguë :

Endpoint : EC50 - Espèce : Daphnies = 4,5 mg/l - Durée en h : 48

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune

12.6. Autres effets nocifs

Pas d'autre effet nocif connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Pour la manipulation et les mesures à prendre en cas de déversement accidentel du déchet, voir en général les indications fournies aux points 6 et 7 ; des précautions et actions spécifiques doivent être évaluées en fonction de la composition du déchet. Recourir à l'élimination du déchet après avoir évalué les possibilités de réutilisation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

La préparation à éliminer et son récipient si celui-ci est pollué, doivent être considérés comme un DÉCHET SPÉCIAL DANGEREUX.

Envoyer dans des centres autorisés de traitement des déchets au moyen de transporteurs agréés. Le code déchet ne peut pas être spécifié conforme au catalogue européen des déchets car il dépend de l'utilisateur. Les modalités de gestion des déchets doivent être évaluées au cas par cas, en rapport avec la composition du déchet, à la lumière des dispositions de la réglementation communautaire et nationale en vigueur.

Directive de référence : Décret législatif n° 205 du 03/12/2010 et ses adaptations ultérieures.
Directives européennes 91/156/CEE, 94/62/CE, 2008/98/CE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport de marchandises dangereuses, selon les prescriptions de l'édition en vigueur de l'accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables. Le transport doit être effectué dans les emballages d'origine.

14.1. Numéro ONU

ADR - Numéro ONU : 1133

IATA - Numéro ONU : 1133

IMDG - Numéro ONU : 1133

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR - Nom d'expédition : ADHÉSIFS

IATA - Nom technique : ADHÉSIFS

IMDG - Nom technique : ADHÉSIFS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR - Classe : 3

ADR - Étiquette : 3

IATA - Classe : 3

IATA - Étiquette : 3

IMDG - Classe : 3

IMDG - Étiquette : 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR - Groupe d'emballage : II

IATA - Groupe d'emballage : II

IMDG - Groupe d'emballage : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Classé dangereux

14.6. Précautions particulières à prendre pour par l'utilisateur

Code EMS : F-E, S-D



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

(*) - « Le transport, ainsi que le chargement et le déchargement, doivent être effectués par des personnes ayant suivi la formation nécessaire prévue par les réglementations modales concernant le transport de marchandises dangereuses ».

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Décret législatif n° 81 du 09/04/2008

D.M. Travail 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelles)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (UE) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (UE) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (UE) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (UE) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (UE) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (UE) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (UE) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions relatives au produit et aux substances contenues sur la base de l'Annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et ses adaptations ultérieures :

Restrictions relatives au produit :

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions relatives aux substances contenues :

Restriction 57

Le cas échéant, se référer aux réglementations suivantes :

Circulaires ministérielles 46 et 61 (Amines aromatiques).

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement 648/2004/CE (Détergents).

Décret législatif n° 152 du 03/04/2006 Normes environnementales

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives à la directive UE 2012/18 (Seveso III) :

Catégorie Seveso III en accord avec l'Annexe 1, partie 1

Le produit appartient aux catégories : P5c, E1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

15.2. Évaluation

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour le mélange

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour le mélange

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases utilisées au paragraphe 3 :

H225 Liquides et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer des dessèchement et gerçures de la peau.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classe et catégorie de danger

Code description

Flam. Liq. 2 2.6/2 Liquide inflammable, Catégorie 2

Asp. Tox. 1 3.10/1 Danger par aspiration, Catégorie 1

Skin Irrit. 2 3.2/2 Irritation cutanée, Catégorie 2

Eye Irrit. 2 3.3/2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Skin Sens. 1,1A,1B 3.4.2/1-1A-1B Sensibilisation de la peau, Catégorie 1,1A,1B

STOT SE 3 3.8/3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
exposition unique, Catégorie 3

Aquatic Acute 1 4.1/A1 Danger aigu pour l'environnement aquatique,
Catégorie 1

Aquatic Chronic 1 4.1/C1 Danger chronique (à long terme) pour
l'environnement aquatique, Catégorie 1

Paragraphe modifiés par rapport à la révision précédente :

SECTION 2 : identification des dangers

SECTION 3 : composition/informations sur les composants

SECTION 7 : manipulation et stockage

SECTION 8 : contrôles de l'exposition/protection individuelle

SECTION 15 : informations réglementaires

Classification et procédure utilisée selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP] en relation avec les mélanges :

Classification selon le règlement (CE) n°

1272/2008

Procédure de classification

Corazza S.r.l.

Via Sandro Pertini, 37
40062 Molinella (BO) Italie
Tél. +39-051/881877
Fax +39-051/6902146
Courriel : info@corazzagroup.com



Fiche de données de sécurité n°	1
Révision n°	4
Date de révision	30/03/19

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

Flam. Liq. 2, H225 Sur la base d'essais expérimentaux
Skin Irrit. 2, H315 Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319 Méthode de calcul
STOT SE 3, H336 Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400 Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410 Méthode de calcul
